

Institutiones Juris Ecclesiastici, maximè privati, ordine decretalium. — Institutionum Juris Ecclesiastici publici & privati liber subsidarius, primus & secundus. Auctore Jos. Anton. Zallinger ad Turrim, S. Theologiæ ac juris utriusque doctore, & in lyceo catholico Augustano ad S. Salvatorem SS. Canonum professore publico ordinario. *Ausbourg chez Rieger, & se trouve à Louvain chez van Overbeeke. 1792. 7 vol. in-8vo.*

PLUS d'une fois j'ai eu l'occasion de faire connoître cet excellent ouvrage *; & j'ose croire que nous n'avons pas de livre élémentaire sur le droit canon qui puisse lui être comparé. Par des considérations particulières, notamment à raison de la proscription des anciennes leçons de droit que l'université de Louvain avoit prononcée *, j'ai cru qu'il étoit utile qu'un ouvrage aussi orthodoxe & aussi judicieusement écrit fût répandu dans la Belgique, & dans cette vue j'ai engagé un libraire de Louvain à se le procurer.

Pour servir les curieux dans un autre genre de savoir, Cavelier, libraire à Mastricht, a tiré du fond de l'Allemagne un assez bon nombre des Dissertations Historiques & Critiques, du P. Molkenbuhr *: sans que jusqu'ici on lui en ait demandé un seul exemplaire. Ce que c'est que les jugemens & les dispositions des hommes, sur-tout des savans! En voyant ces Dif-

* I I
1792,
23. —
Juin,
418.

* I I
1793,
390.

* I 5
13